

RE: Précisions PVP - organisation de la semaine du 6 au 9 avril.

Soulier Annick

ven. 02/04/2021 19:24

À: Soulier Annick <Annick.SOULIER@paris.fr>;

Mesdames, Messieurs les professeur-e-s toutes disciplines.
Cher-e-s collègues

Une dernière information suite à mon mail ci-dessous :

Les professeur-e-s dont les écoles sont fermées et qui souhaitent se porter volontaires pour aider à l'accueil des publics prioritaires dans les écoles ouvertes peuvent envoyer un mail à sylvain.favre-riou@paris.fr

Merci d'indiquer dans ce cas vos souhaits d'écoles ou de secteurs prioritaires (cf au tableau précédemment envoyé) comme vos ½ journées de disponibles et vous serez contactés en fonction des besoins.

Merci par avance pour cette démarche de solidarité.

Bien cordialement



Annick SOULIER
Cheffe du Pôle Enseignements et Projets Scolaires

Direction des Affaires Scolaires
Sous-direction de la Politique Educative
01 42 76 21 52
3, rue de l'Arsenal - 75004



De : Soulier Annick

Envoyé : vendredi 2 avril 2021 18:56

À : Soulier Annick

Objet : RE: Précisions PVP - organisation de la semaine du 6 au 9 avril.

Mesdames, Messieurs les professeur-e-s toutes disciplines.
Cher-e-s collègues

Vous trouverez en attache le formulaire d'attestation sur l'honneur précisant que vous êtes bien le.la seul.e à demander à bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) pour garde d'enfant et que vous ne pouvez donc pas télétravailler ou être mobilisé-e-s.
Formulaire à communiquer à votre UGD signé.

Également en PJ, l'attestation d'emploi prioritaire qui sera utile à tous les professeur-e-s mobilisé-e-s sur les écoles ouvertes :

- pour justifier l'accès prioritaire de vos propres enfants dans les écoles de regroupement.
- Pour vous déplacer pour vous rendre sur les lieux de cette mobilisation.

Autre précision importante pour les professeur-e-s mobilisés : le ratio d'encadrement pour l'accueil des publics prioritaires est de maximum 1/15 pour les Écoles élémentaires.

Vos chargés de secteur reste à votre écoute si besoin.

Toute l'équipe du PEPS se joint à moi pour vous souhaiter un très bon week-end !



Annick SOULIER
Cheffe du Pôle Enseignements et Projets Scolaires

Direction des Affaires Scolaires
Sous-direction de la Politique Educative
01 42 76 21 52
3, rue de l'Arsenal - 75004



De : Soulier Annick

Envoyé : jeudi 1 avril 2021 20:18

À : Soulier Annick

Objet : Précisions PVP - organisation de la semaine du 6 au 9 avril.

Importance : Haute

Mesdames, Messieurs les professeur-e-s toutes disciplines.
Cher-e-s collègues

Suite aux annonces faites hier soir par le Président de la République, voici les informations sur l'organisation du fonctionnement des écoles la semaine du mardi 6 au vendredi 9 avril :

- l'accueil des enfants dans les écoles sera assuré pour les enfants des soignant.e.s et personnels prioritaires dont la liste est du ressort de l'Etat et sera définie par décret ;
- Une liste de 68 écoles de regroupement pour l'accueil prioritaire est établie (voir tableau en PJ- version actuelle)
- Pour les enfants accueillis dans ces écoles, le fonctionnement de la restauration scolaire et du périscolaire sera assuré.

Je vous informe que tous les agents de la DASCO sont mobilisables pour assurer l'exercice de leurs missions ou des missions prioritaires, sauf celles et ceux qui seront placés en ASA pour raisons médicales ou pour garde d'enfant sur la semaine du 05 avril (pour garde d'enfant ou de collégien sur justificatif) et la semaine du 26 avril (pour garde de collégien

sur justificatif).

Aussi dans un premier temps tous les professeur-e-s aujourd'hui affectés sur les écoles de regroupement continueront à exercer en présentiel auprès de ces publics prioritaires du mardi 6 au vendredi 9 (sauf ASA) . Cela se fera dans le respect de votre temps de service hebdomadaire sur ces écoles ouvertes et de votre discipline. Si vous rencontrez des difficultés particulières pour vous rendre dans ces écoles, vos chargés de secteur peuvent être contactés dès demain matin. Nous remercions vivement les PVP concernés qui contribueront à garantir la continuité de l'accueil des enfants dont les parents assurent une mission essentielle de service public.

Concernant la continuité pédagogique à maintenir auprès de vos élèves dans les écoles fermées cela implique pour les professeur-e-s de la Ville (sauf ceux qui seront mobilisés sur les écoles ouvertes et ceux placés en ASA) la mise en place d'un enseignement en distanciel. Pour ce faire, je vous invite à utiliser les outils portés à votre connaissance en fonction des décisions prises par les équipes enseignantes lors de la construction du plan de continuité pédagogique (voir PJ) Je rappelle que vous êtes tenus de garder un lien avec vos élèves, de toujours vous conformer aux programmes scolaires, et de n'utiliser que votre adresse paris.fr pour vos courriels professionnels. Nous avons également sollicités l'académie pour obtenir des accès à « ma classe à la maison » pour ces 4 jours d'enseignement. Nous vous tiendrons au courant si celle demande aboutissait. Vous devrez rester joignables jusqu'au 9 avril car si les PVP mobilisés sur les écoles ouvertes ne sont pas suffisants nous pourrions alors faire un appel à d'autres professeur-e-s.

Vos chargés de secteurs restent à votre écoute si besoin.
Veuillez nous excuser pour l'envoi tardif de ces informations.

Bien cordialement



Annick SOULIER
Cheffe du Pôle Enseignements et Projets Scolaires
Direction des Affaires Scolaires
Sous-direction de la Politique Educative
01 42 76 21 52
3, rue de l'Arsenal - 75004